

# Comité régional d'identité vigilance des Etablissements Sanitaires

11 décembre 2024  
79 connexions

# 1. Actualités régionales

Roland SLIMANI / Fanny LORTON

Chargés de mission identitovigilance

GRADeS



- Taux de qualification et taux d'alimentation du DMP important en BFC, plaçant la région en 2<sup>ème</sup> position nationale en novembre, et en 1<sup>ere</sup> position en décembre !
- En decembre 2023 : 98 ES / 122 faisaient un retour à la CRIV sur leur taux de qualification des identités , affichant un taux moyen à 78%
- Septembre 2024 :104 retours ES taux moyen 89.22% MCO 52 retours taux moyen 86.7%
- Octobre 2024 :84 retours ES taux moyen 89.41% MCO 42 retours taux moyen 87.4%
- Novembre 2024 : 59 retours ES taux moyen 89.39% MCO 35 retours taux moyen 86.32%

FELICITATION !

- **Pour les établissements qui ne transmettent pas encore leur taux de qualification à roland SLIMANI au GRADES BFC :**
- Si vous avez besoin d'aide pour monter en connaissances et compétences, pour organiser le requetage , ou d'une aide technique pour ce faire, [contactez roland.slimani@esante-bfc.fr](mailto:roland.slimani@esante-bfc.fr)
- **Objectif 2025 en BFC : développer/faire apparaitre la mention de l'INS sur les documents produits comme les demandes d'analyses ou de PSL, ou lors des échanges avec les partenaires de soins !**

# — Le contrat de confiance

## RNIV version 2 du 7 juin 2024 :

« 4.10.1 Le contrat ou la clause de confiance:

La clause de confiance est un engagement explicite et réciproque des parties prenantes (utilisateurs/responsable de traitement/sous-traitant) à respecter les bonnes pratiques d'identitovigilance conformément au présent volet du RNIV.

Le contrat de confiance ne peut être établi que l'émetteur de la donnée s'engage à réaliser un contrôle de cohérence en utilisant un dispositif d'identification de haut niveau de confiance. [EXI PP 23]

4.10.2 S'il existe un contrat de confiance entre les parties prenantes

En présence d'un contrat de confiance, le récepteur de l'identité :

- doit faire appel à l'opération de ~~vérification~~ récupération du téléservice INSi pour une identité reçue au statut identité qualifiée, uniquement si celle-ci n'est pas déjà connue du SI local. Dans le cas où cette vérification est conforme, l'identité pourra être créée au statut identité qualifiée dans le SI local, sinon l'identité pourra être créée au statut identité validée [EXI SI 33] ; (...)
- Lors de la réception d'une demande papier précisant le statut de l'identité, ou par flux informatique, d'une identité au statut identité validée ou identité qualifiée, si le type de dispositif de haut niveau de confiance utilisé pour valider l'identité n'est pas précisé, la mention « tiers de confiance » doit être sélectionnée.

La matrice ci-dessous précise le statut final de l'identité dans le SI local après intégration d'une l'identité reçue, lorsqu'un contrat de confiance lie les 2 entités. »

# — Le contrat de confiance

— Pour vous aider :

— 3RIV, FIP 11 : Libeller la clause de confiance relative à l'identification entre une structure de santé et un prestataire de service

# Nomination référent identitovigilance structure

**EXI ES 05 / EXI SNH 04 de la version 2 du RNIV :**

**« Les structures communiquent le nom et les coordonnées du référent en identitovigilance à l'instance régionale »**

**Pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait :** Nous vous invitons à renseigner cette information via ce [lien Formulaire contact référent local identitovigilance](#), une fois par établissement, au titre de l'année 2024.

Cette information utile aux instances régionales et aux référents régionaux sera à mettre à jour en réalisant une nouvelle déclaration via ce lien, dès changement de référent dans votre structure.

Des rappels réguliers seront faits en Cellule Régionale d'IdentitoVigilance (CRIV)

## 2. Actualités nationales

Juliette DUCHÊNE

Chargée de mission identitovigilance

ReQua

## Le RNIV version 2

- [Version v2.0 post concertation](#) actuellement disponible
- Relecture CNIL réalisée

### Modifications demandées ou précisions apportées:

1. La durée de conservation des documents d'identité (3.3.4) : 3 à 5 ans mais exige que la norme soit 3 ans.
2. Modalités de conservation : préciser les modalités de conservation de la photocopie .
3. L'Appli carte Vitale (4.3.4.2) : considérer ces identités au statut qualifié
4. Gestion de l'identité de l'utilisateur non physiquement présent (4.9) : précision sur les modalités de calcul du taux de ressemblance entre 2 identités
5. Contrat de confiance (4.9.2) : l'EXI SI 33 a évolué en abandonnant l'opération de vérification au profit de l'opération de récupération. Une matrice de gestion des identités et statuts a été refaite et simplifiée.
6. Contrat de confiance, transmission sous format papier d'une INS : un chapitre dédié (4.9.3)

➤ Publication au JO le vendredi 13 décembre 2024

# 3 RIV Webinaires



RÉSEAU DES  
RÉFÉRENTS RÉGIONAUX  
EN IDENTITO**V**IGILANCE

A venir :

- Webinaire sur les justificatifs à haut niveau de confiance  
➤ 2025

Disponible en replay sur [resana](https://resana.fr) / lien vidéo et lien support

- Présentation de la FIP 01 – Recueil des identités Étrangères
- Qualification INS – Cas complexes – Partie 1
- Qualification INS – Cas complexes – Partie 2

## Partie 1

01

Les bases nationales d'identités

02

Le Téléservice INSi

03

Discordances sur les traits (hors lieu de naissance)

## Partie 2

01

Discordances lieux de naissance

02

Trait manquant dans l'INS

03

Retour d'une INS ne correspondant pas à l'utilisateur

04

Réponse « Aucune identité trouvée » ou plusieurs identités trouvées

# Journées 3RIV des référents régionaux

Retour sur les sujets d'actualités :

- Relecture de l'intégralité des fiches pratiques du 3 RIV pour mise à jour selon le RNIV version 2
- Groupe de travail sur le contrat de confiance
- Groupe de travail sur l'identitovigilance chez les prestataires de transports sanitaires

## 3 RIV et anomalies rencontrées

- Remontée des anomalies/dysfonctionnements/ cas complexes  
En lien avec le téléservice INSi
- À faire auprès de roland slimani, fanny lorton ou juliette duchene
- Faire en parallèle des tickets de signalements des anomalies aux éditeurs
- Confrontation nationale aux remontées 3RIV via les éditeurs au GIE SESAM Vitale

### 3 RIV documentation

Mise à disposition sur [resana](#)

|        |                                                                                                                  |   |            |
|--------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|------------|
| FIP 21 | <u>Rédiger la lettre de mission ou fiche de poste du référent en identitovigilance en établissement de santé</u> | 1 | Juil. 2024 |
| FIP 22 | <u>Rédiger la procédure Création de l'identité et qualification de l'INS en établissement de santé</u>           | 1 | Juil. 2024 |

|        |                                                                               |   |            |
|--------|-------------------------------------------------------------------------------|---|------------|
| MEM 06 | <u>Modèle de charte d'identification du patient – Etablissements de santé</u> | 1 | Juil. 2024 |
|--------|-------------------------------------------------------------------------------|---|------------|

## — CRIV 2025

- Jeudi 13 mars 10h CRIV ES et 14h CRIV ESMS
- Jeudi 12 juin 10h CRIV ES et 14h CRIV ESMS
- Jeudi 25 septembre 10h CRIV ES et 14h CRIV ESMS
- Jeudi 11 décembre 10h CRIV ES et 14h CRIV ESMS

Des questions ? Des remarques ?

L'équipe régionale est à votre disposition

Roland SLIMANI – [roland.slimani@esante-bfc.fr](mailto:roland.slimani@esante-bfc.fr)

Fanny LORTON – [fanny.lorton@esante-bfc.fr](mailto:fanny.lorton@esante-bfc.fr)

Juliette DUCHÊNE – [juliette.duchene@requa.fr](mailto:juliette.duchene@requa.fr)

— **MERCI POUR VOTRE  
PARTICIPATION**